



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/JDU/mvm/2018-79

Votre correspond. : Judith Duchêne

081/240 670

judith.duchene@uvcw.be

Madame Valérie De Bue

Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et
des Infrastructures sportives
Rue des Brigades d'Irlande 4
5100 Jambes (Namur)

Annexe(s) : /

Namur, le 8 octobre 2018

Madame la Ministre,

Concerne : Décret du 19 juillet 2018 intégrant le PST dans la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS ; décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS.

En tant que Fédération des CPAS wallons, nous avons été interpellés par nos membres sur la date d'application concrète de ces deux décrets. Nous sollicitons donc votre interprétation afin de pouvoir communiquer à nos membres une ligne de conduite claire.

En ce qui concerne le décret intégrant le PST dans la Loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, l'article 13 indique une date d'entrée en vigueur qui diffère de la date d'application (« *Le présent décret entre en vigueur dix jours après sa publication au Moniteur belge et s'applique à partir du renouvellement des conseils de l'action sociale qui fera suite aux élections communales et provinciales du 14 octobre 2018* »). Selon nous, **l'ensemble** des dispositions contenues dans le texte - et non uniquement celles spécifiques au PST - s'applique à partir du renouvellement des conseils de l'action sociale à la suite des élections du 14 octobre 2018. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer cette interprétation.

Relativement au décret intégrant le renforcement des synergies dans la Loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, vous nous obligeriez en nous précisant la date d'application des différentes dispositions du décret.

Nous vous remercions d'avance pour les réponses apportées à nos interrogations.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Alain VAESSEN
Directeur général

Luc VANDORMAEL
Président



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be